



# **67° Championnat Mondial COM - Zwolle 2019**

## **67° COM World Show - Zwolle 2019**

### **REGLEMENT GENERAL**

#### **1. INFORMATIONS GENERALES**

Le présent règlement s'applique à l'événement compétitif nommé 67° Championnat Mondial des Oiseaux d'Élevage – Zwolle 2019, organisé par la NBvV Nederlandse Bond van Vogelliefhebbers et la COM Pays-Bas, sous la coordination et supervision de la COM-Confédération Ornithologique Mondiale.

Le championnat est régi par le présent règlement général et par les règlements COM et OMJ, y inclus le Code déontologique COM et le Règlement Disciplinaire de la COM qui sont considérés comme faisant partie du règlement général.

#### **2. LOCAL DE L'ÉVÉNEMENT**

Il sera organisé, **du 3 au 14 Janvier 2019**, selon le calendrier ci-joint, dans les halls de  
**Ijssenhallen, Rietweg 4, 8011 AB Zwolle, PaysBas**

#### **3. ORGANISATION ET GESTION**

##### **a. Comité d'honneur**

Le Comité d'honneur sera constitué par des membres des entités ornithologiques mondiales, de la COM, des entités Nationales officielles et autres invités. Il constituera la référence institutionnelle de l'événement.

##### **b. Comité Organisateur**

Il est constitué par les organes sociaux et membres de la NBvV de ses partenaires et COM-Pays-Bas et d'autres éléments invités.

##### **c. Jury**

Le Jury sera formé par des juges internationaux OMJ, hollandais et étrangers.

##### **d. Commission de Contrôle et Supervision COM**

La Commission de contrôle aura la responsabilité d'assurer la régularité de la compétition, de la vérification des bagues des médaillés et d'homologuer les résultats définitifs de la compétition. Elle sera constituée par désignation de la COM.

#### 4. EXPOSANTS

Tous les membres des Fédérations Nationales ou Entités reconnues et affiliées à la COM peuvent participer au Championnat Mondial, avec les exceptions originaires par des motifs d'impossibilité de certification vétérinaire.

Tous les exposants devront indiquer leurs numéros de stam (souche). Ils autorisent le comité organisateur et la COM à faire toutes les démarches qu'elles considèrent nécessaires à la vérification de ces données.

Avec l'inscription de leurs oiseaux, les exposants déclarent :

- Avoir pris connaissance et accepter ce règlement général ainsi que les règlements du Comité d'Organisation du Mondial, de la COM, de l'OMJ, y inclus le Code Deontologique et le Règlement Disciplinaire COM, publiés sur site Internet de la COM à [www.conforni.org](http://www.conforni.org)
- Participer seulement avec un but amateur et non-lucratif
- Respecter et accepter toutes les décisions et sanctions du jury et/ou de la Commission de Contrôle, résultant des classifications, disqualifications, suspensions, exclusions. L'éleveur a toutefois toujours un droit de recours.
- Renoncer totalement à tout droit d'indemnité morale ou matérielle résultant de leur participation à ce championnat, vol, décès, disparition ou accident de leurs oiseaux ainsi que pour les causes d'absence des oiseaux inscrits (maladie et/ou danger d'épizootie, etc. ...)
- Tous les exposants autorisent le Comité Organisateur ou ses entités déléguées à manipuler les oiseaux inscrits pour la vérification des bagues et pour la prise de photos ou films. Les éventuels droits ou produits de ces photos ou films sont propriété de la COM.
- Les exposants autorisent également l'utilisation de leurs données personnelles pour tous les effets relatifs à ce championnat et son partage entre les organisateurs, sa COM-Nationale et la Confédération Ornithologique Mondiale.
- Respecter les dates pour la bonne gestion de la manifestation.

#### 5. INSCRIPTIONS ELEVEURS

Les inscriptions doivent être effectuées sur les feuilles d'inscription officielles (formulaire COM uniquement) ou sur le système SISCOM dans l'internet à [www.conforni.com/fonpadmin](http://www.conforni.com/fonpadmin). Ces feuilles d'inscription, seront complétées en lettres majuscules ou, de préférence, dactylographiées.

Le(s) numéro(s) de stam (souche) de l'éleveur, précédé du sigle de l'entité nationale (pays-membre) à laquelle il appartient, doit (vent) obligatoirement figurer sur la feuille d'inscription. (Exemple pour. Italie : IT AA-00 - Espagne : ES AA-00, etc.

Nous attirons l'attention des éleveurs sur cette obligation, car il est rappelé que l'absence de ce (de ces) numéro(s) provoque régulièrement des disqualifications d'oiseaux médaillés, ce qui est très regrettable.

Les feuilles d'inscription seront impérativement accompagnées du règlement par chèque ou autres moyens selon les instructions de chaque pays.

Chaque éleveur recevra un cadeau souvenir.

Les trois premiers de chaque catégorie en concours se verront remettre des médailles métal (or - argent - bronze).

L'éleveur Champion du Monde recevra en outre un diplôme reprenant son(es) titre(s) de Champion.

Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre en plus à chaque exposant, un diplôme de participation au "Mondial".

## 6. INSCRIPTIONS OISEAUX

Seront admis dans le championnat les oiseaux nés et élevés en ambiance familiale, de propre élevage, dument bagués avec des bagues officielles reconnues par une fédération affiliée à une COM-Pays-Membre ou une Entité Nationale COM.

Chaque éleveur doit remplir une feuille d'inscription dans l'ordre des sections du concours selon la liste de sections et classes COM.

RAPPEL : Pour les Sections "F2" à "P", le nom latin de l'espèce doit être indiqué. Pour la section H le nom des géniteurs doit être inscrit.

Les classes en vigueur sont éditées chaque année par l'OMJ/COM et envoyées aux pays membres de la COM.

Les feuilles d'inscriptions, selon le modèle COM, doivent être centralisées par les COM ou Entités Nationales de chaque pays membre de la COM, selon les règles par eux définies.

Les feuilles d'inscription devront être en possession du Comité d'organisation via **le logiciel online pour le 16 Décembre 2018**, au plus tard, celles parvenues après cette date risquant d'être rejetées.

Les organisateurs insistent pour que cette date soit scrupuleusement respectée afin de préparer au mieux l'organisation du Championnat Mondial.

L'accès au système sera prêt à accepter les inscriptions le **15 novembre 2018**. Le coordinateur de chaque pays recevra un mot de passe.

### SÉCRETAIRE GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS MONDIAL 2019

NBvV WORLD SHOW SECRETARIAT

Aletta Jacobsstraat 4, 4623 ZB Bergen op Zoom

Tel.: 0164 – 235007, E-mail: info@nbvv.nl

- Le droit d'inscription pour l'organisation est fixé par la COM, il est de **13,00 €** par oiseau. (Ce montant comprend une assurance annulation de la manifestation).

-

*En fonction des frais engagés pour la gestion, le transport, les documents sanitaires etc., chaque pays-membre fixe le prix total de l'engagement pour son pays.*

- Le prix du catalogue palmarès, obligatoire, est de **12,00 €**.
- La cérémonie de remise des prix est fixée à **55.00 €**

-

Le montant du droit d'inscription, du catalogue obligatoire, éventuellement de la cérémonie de remise des prix, sera versé, par virement bancaire sur le compte :

COMITE NBvV ZWOLLE 2019

**IBAN: NL24RABO0320874265**

Tous les frais sont à la charge du pays donneur d'ordre.

Il est rappelé que les droits d'inscription sont dus pour tous les oiseaux inscrits au Championnat du Monde, qu'ils soient présents ou non.

Les oiseaux des pays membres qui n'auraient pas versé les droits d'inscription ne seront pas admis à entrer dans les locaux du Championnat Mondial.

Une confirmation de réception sera envoyée aux pays participants.

Chaque pays membre, transmettra au secrétariat du Comité d'organisation, une copie du reçu du virement, par mail, sous pli recommandé ou email.

## **7. RECEPTION DES OISEAUX**

Tous les oiseaux doivent parvenir ensemble à l'encagement. Les oiseaux seront engagés uniquement par le(les) convoyeur(s) officiel(s) de chaque pays. Celui (ceux)-ci s'occupera(ont) également du délogement. Les formalités de retour des oiseaux (réimportation) incombent aux C.O.M. ou entités nationales suivant leurs propres législations.

Les convoyeurs officiels sont à la charge des organisateurs.

Ils sont à disposition du Comité d'organisation pendant toute la durée du championnat.

Ils seront logés en chambres doubles, avec la possibilité pour chacun d'eux de demander une chambre individuelle en payant le supplément.

Le cahier des charges COM prévoit le nombre de convoyeurs à la charge de l'organisation. Si le nombre des convoyeurs est en excès, il appartient aux pays membres d'en informer l'organisation et de payer les frais supplémentaires.

## **8. DÉLOGEMENT DES OISEAUX**

Le Délogement des oiseaux italiens commencera le dimanche 13 janvier 2019 à 17H00. Les éleveurs hollandais seront accompagnés par une personne responsable de l'organisation pour pouvoir reprendre leurs oiseaux.

Le délogement des oiseaux étrangers commencera le lundi 24 janvier 2019 à partir de 8h.

Il est interdit de réaliser le délogement des oiseaux sans être accompagné d'un membre de l'organisation ou un convoyeur officiel. Cette règle est aussi valable les membres de l'organisation.

## **9. INFORMATIONS SANITAIRES ET VETERINAIRES :**

Le Championnat du Monde COM 2019 à Zwolle est une compétition autorisée par les autorités vétérinaires du Pays-Bas.

Le transport, et autres opérations, notamment l'enlogement et délogement doivent suivre les règles de bien-être animal et tous les règlements de la COM.

Pour les Eleveurs et oiseaux originaires des pays membres de l'UE les oiseaux doivent être accompagnés d'un auto-certificat de l'éleveur déclarant que les oiseaux faisant l'objet de sa participation au Mondial COM 2019, ne présentent aucun signe de maladie et qui ils proviennent d'un établissement ou site qui ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction sanitaire.

En Général, un Certificat sanitaire, en accordance avec les directives (EU) No 576/2013 est considérée comme suffisant.

***Pour les pays tiers (hors-UE) les autorités vétérinaires du Pays-Bas n'ont pas donnée son autorisation pour la présence des oiseaux et donc la participation de ces Pays n'est pas possible.***

**La COM et le Comité Organisateur NBvV Zwolle 2019 veilleront fièrement pour le respect des conditions sanitaires, d'exposition et de transport des oiseaux et une équipe vétérinaire sera toujours disponible à Zwolle pour toutes situations nécessaires.**



## 67° Championnat Mondial COM - Zwolle 2019 67° COM World Show - Zwolle 2019

### CALENDRIER de L'EXPOSITION

<b>Jour</b>	<b>Programme</b>
<b>3/01/2019</b>	<b>Jeudi</b>
<19h	Arrivée des convoyeurs étrangers
<b>4/01/2019</b>	<b>Vendredi</b>
8-20h	Enlogement des oiseaux étrangers
<b>5/01/2019</b>	<b>Samedi</b>
19.00	Réunion technique pour les juges OMJ
8-20h	Enlogement des oiseaux hollandais
<b>6-7/01/2019</b>	<b>Dimanche-Lundi</b>
8-17 h	Jugements
<b>8-9/01/2019</b>	<b>Mardi-Mercredi</b>
9-17 h	Organisation
<b>10/01/2019</b>	<b>Jeudi</b>
11.00h	Inauguration
10-17.00h	Ouverture au public
<b>11/01/2019</b>	<b>Vendredi</b>
10-17.00h	Ouverture au public
<b>12/01/2019</b>	<b>Samedi</b>
9h	Congres O.M.J. et C.O.M.
10-17.00h	Ouverture au public
20.00h	Dîner de gala et palmarès
<b>13/01/2019</b>	<b>Dimanche</b>
10-17.00h	Ouverture au public
16.00h	Clôture
17.00-21.00h	Délogement des oiseaux hollandais et éleveurs étrangers présents, tous accompagnés
<b>14/01/2019</b>	<b>Lundi</b>
>8.00h	Délogement des oiseaux étrangers